



COMMUNIQUE DE LA CEI

La Commission Électorale Indépendante (CEI) porte à la connaissance des électeurs et électrices, des partis et groupements politiques, ainsi que de l'ensemble de la communauté nationale, que les réclamations dans le cadre du contentieux de la liste électorale provisoire sont uniquement reçues par les commissions électorales locales, dont la liste et la localisation sont consultables sur le site www.cei.ci.

Le siège de la Commission Électorale Indépendante, situé à Abidjan-Cocody, carrefour Duncan, n'abrite aucune commission électorale locale et ne reçoit donc aucune réclamation.

La CEI rappelle que la phase de réception des réclamations, ouverte depuis le 22 mars 2025, prendra fin le 05 avril 2025.

La Commission Électorale Indépendante compte sur le civisme et la responsabilité de tous pour assurer le bon déroulement de cette étape importante du processus électoral.

Fait à Abidjan, le 02 avril 2025

Pour le Président et P/o
Le Secrétaire Permanent



KOUAME Adjoumani Pierre 